



## CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

### Avenant 1

#### Entre

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud, sise rue 34B Jules Sandeau 23200 AUBUSSON, représentée par Mme Valérie BERTIN, en qualité de Présidente, dûment habilitée par délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2023,

#### Et

L'Association TOM POUSSE, représentée par Mme Isabelle DOYON, administratrice ci-après désignée par « l'Association »,

Vu la Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée avec

#### I- OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de garantir une meilleure trésorerie à l'association Tom Pousse.

#### II – ARTICLE MODIFIÉ

L'article **III.2 Modalités de versement de la contribution financière** est modifié comme suit :

La collectivité verse la subvention en 3 fois :

- Une avance de 30% de la contribution versée au titre de l'année N-1 avant le 31 janvier de chaque année, avant le vote du budget, sur crédits anticipés
- Un acompte de 30 % du montant de la subvention de l'année N avant le 30 avril de chaque année, après le vote du budget
- Le solde du montant de la subvention de l'année N avant le 15 septembre de chaque année, après présentation d'un bilan de l'action.

### **III – ARTICLES INCHANGÉS**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Aubusson, en deux exemplaires, le

La Présidente de  
Creuse Grand Sud

L'administratrice de Tom Pousse

Valérie Bertin

Isabelle DOYON